

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **37 (1901)**

Heft 21

PDF erstellt am: **03.05.2024**

Nutzungsbedingungen

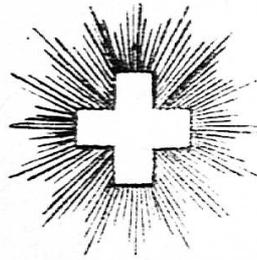
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

XXXVII^{me} ANNÉE

N^o 21.



LAUSANNE

25 mai 1901.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE: *Avis.* — *Atlas scolaire suisse.* — *Chronique scolaire: Confédération suisse. Berne, Vaud.* — *Bibliographie.* — *Partie pratique: Sciences naturelles: Quatre plantes traitées au point de vue biologique.* — *Récitation.* — *Dictée.* — *Composition.* — *Arithmétique.* — *Devis d'un jardin.* — *Gymnastique.* — *Bibliographie.*

AVIS

Nous venons de faire l'acquisition, à la Librairie Belin à Paris, d'un certain nombre de clichés, qui, nous l'espérons, feront plaisir à nos lecteurs. Notre numéro d'aujourd'hui donne un premier spécimen de ces illustrations.

ATLAS SCOLAIRE SUISSE

Dans sa séance du 8 mai, le Grand Conseil du canton de Genève a été nanti par le Conseil d'Etat d'un projet d'arrêté législatif ouvrant à celui-ci, à titre d'avance, un crédit de 20 000 fr. pour subvenir aux frais d'établissement de l'*Atlas scolaire suisse* destiné à l'enseignement secondaire. Le rapport à l'appui du projet a été présenté par M. le conseiller d'Etat G. Favon, chef du Département de l'Instruction publique. Nous croyons intéresser nos lecteurs en extrayant de ce rapport les renseignements suivants qui serviront à leur faire connaître la situation actuelle de l'entreprise.

Le projet d'un *Atlas scolaire suisse* a été formulé pour la première fois par le canton de Zurich, à la conférence des Directeurs cantonaux de l'Instruction publique qui eut lieu à Fribourg le 27 et le 28 juillet 1898. L'étude du projet avait été faite par MM. Aeppli, professeur de géographie à Zurich, et Schlumpf, cartographe à Winterthur; il fut présenté officiellement par M. le conseiller d'Etat Grob.

L'assemblée fit bon accueil à cette proposition et décida qu'une commission d'experts serait appelée à dire son avis. Cette commission, formée de MM. Huber et Aeppli (Zurich), Knapp (Neuchâ-

tel), Rosier (Genève), Stucki (Berne), Zollinger (Bâle), et présidée par M. le conseiller d'Etat Grob (Zurich), se réunit à Zurich, le 11 février 1899.

Considérant les grands progrès réalisés en Allemagne et aussi en France dans la confection des atlas, considérant aussi que nous ne possédons aucune œuvre de la valeur et de l'étendue des grands atlas Lehmann et Petzold et Diercke et Gaebler, et que nous sommes sous ce rapport tributaires de l'étranger, la commission se prononça à l'unanimité pour l'élaboration d'un Atlas suisse destiné à l'enseignement secondaire supérieur, gymnases, écoles normales, écoles de commerce, écoles industrielles, etc.

Ce préavis a été ratifié en principe par la conférence des Directeurs cantonaux de l'instruction publique, réunie à Zurich le 19 avril 1899. Une nouvelle commission fut désignée pour fixer les bases de l'œuvre projetée, arrêter le plan de l'atlas et rédiger le cahier des charges à remplir par la maison cartographique qui sera chargée de cette entreprise. Elle était composée de M. le conseiller d'Etat Gobat (Berne), comme président, et de MM. Huber (Zurich), secrétaire permanent de la conférence des Directeurs, Aeppli (Zurich), Brückner et Held (Berne), F. Guex (Lausanne), Knapp (Neuchâtel), et Rosier (Genève).

Les propositions de la commission reçurent l'approbation de la conférence des Directeurs cantonaux de l'instruction publique, qui en délibéra à St-Gall le 24 juillet 1900.

La Conférence décida :

- a) D'appeler à elle l'entreprise de l'*Atlas* ;
- b) De charger une délégation formée des cantons de Zurich, Berne et Genève de la représenter et de suivre cette entreprise ;
- c) De constituer une commission de rédaction de sept membres et une commission technique en vue de l'élaboration de l'*Atlas*.

La Commission de rédaction est formée de MM. Aeppli et Früh (Zurich), Held et Stucki (Berne), F. Guex (Lausanne), Rosier (Genève), et Zollinger (Bâle).

La commission technique sera nommée plus tard.

La délégation des cantons de Zurich, Berne et Genève a tenu jusqu'ici deux séances sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Gobat. La grande majorité des cantons (21) a donné sa garantie à l'œuvre au point de vue financier ; ces cantons se sont déclarés prêts à supporter, chacun pour leur part proportionnelle, le déficit, s'il y en a un. L'écoulement est assuré, une enquête faite auprès des cantons ayant permis d'établir le chiffre de la vente annuelle. L'entreprise se présente donc dans les meilleures conditions.

Un devis approximatif a été établi par les soins de la délégation et un concours va être ouvert entre les principaux instituts cartographiques de la Suisse.

L'établissement de l'*Atlas* demandera trois ou quatre ans. En considération de ce fait, la délégation a décidé de proposer aux trois cantons qui la composent de consentir chacun une avance de

20 000 fr., en vue du paiement des frais de premier établissement, achat de pierres, gravure, etc., et pour diminuer le compte d'intérêts. Il s'agit d'un simple prêt qui sera remboursé par le produit de la vente de l'ouvrage.

L'*Atlas* paraîtra simultanément en deux éditions allemande et française ; par son plan, son contenu et son exécution, il pourra rivaliser avec les meilleures œuvres de ce genre publiées en Allemagne.

Nous ajoutons que le Grand Conseil de Genève a voté sans discussion l'arrêté législatif qui lui était soumis.

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE. — Subventions fédérales à l'école primaire. Les Chambres fédérales vont aborder dans leur prochaine session la question des subventions scolaires. La priorité n'étant pas encore répartie, on ne sait pas encore si le morceau sera entamé aux Etats ou au National. La motion Gobat, acceptée par le Conseil fédéral a, on le sait, fixé la session de juin comme terme pour le dépôt du projet demandé et le Département de l'Intérieur va soumettre ces jours-ci son projet au Conseil fédéral.

Fondation Berset-Muller. — La Commission de la dite Fondation a sa deuxième séance aujourd'hui 25 mai, à 4 heures, à Berne, avec l'ordre du jour suivant : 1^o Projet de règlement pour la Commission de la Fondation Berset-Muller ; 2^o Projet de règlement pour les pensionnaires de la Fondation.

L'*Educateur* tiendra régulièrement ses lecteurs au courant des décisions prises.

Examens des recrues. — Le Département militaire fédéral a nommé experts pour les examens pédagogiques :

Genève : M. Merz, inspecteur scolaire, à Meyriez. — Vaud : MM. Allet, professeur à Sion (pour 2 arrondissements), et Merz, inspecteur à Meyriez (pour le 3^{me} arrondissement). — Valais : M. Scherf, professeur, à Neuchâtel. — Neuchâtel : M. P. Jomini, professeur au Collège de Nyon. — Fribourg : M. E. Renck, professeur à l'Ecole normale de Porrentruy. — Jura bernois : M. Eperon, ancien professeur, Cossonay.

Atlas Siegfried. — L'atlas Siegfried touche à sa fin. Commencé en 1868, les premières feuilles parurent en 1870. L'œuvre entière compte 591 feuilles ; 574 sont achevées, 7 vont paraître incessamment et les dix dernières dans le courant de l'année prochaine. Ainsi sera terminée, après trente-cinq ans de travail, une œuvre cartographique qui est probablement unique au monde.

BERNE. — Les journaux bernois et, entre autres, le *Berner-Tagblatt*, critiquent vivement l'organisation du Bureau des manuels scolaires, qui est très en retard pour les livraisons de quelques manuels et registres absolument indispensables au début de l'année scolaire.

Société des instituteurs bernois.

Il y a si longtemps que l'*Educateur* n'a parlé de notre Société cantonale que j'espère intéresser nos collègues des cantons romands en leur présentant un compte rendu aussi succinct que possible de la dernière assemblée ordinaire des délégués qui a eu lieu à Berne le 27 avril dernier.

91 délégués venus de tous les districts du canton représentaient 54 des 58 sections qui composent l'association. L'assemblée a d'abord entendu un rapport bien pensé de M. Schneider, maître à l'École normale de Hofwyl, sur *les moyens de favoriser la création d'écoles complémentaires et de multiplier les services qu'elles peuvent rendre*, tant aux jeunes filles qu'aux jeunes gens. Les conclusions, tendant à l'organisation d'une active propagande pour la fondation dans toutes les communes de l'un de ces établissements si utiles et à une meilleure formation des maîtres, dans les Ecoles normales et au moyen de cours de perfectionnement, ont été adoptées sans modification. On sait que la loi bernoise sur l'instruction primaire prévoit les écoles complémentaires, mais elle laisse aux communes la latitude de les créer et d'en déclarer la fréquentation obligatoire. Le fait que des 820 arrondissements scolaires bernois, 364 seulement possèdent un établissement pour le perfectionnement des jeunes gens sortis de l'école populaire, prouve qu'il y a encore beaucoup à faire chez nous dans ce domaine. Pour ce qui est des écoles de tenue de ménage ou écoles professionnelles de jeunes filles, on peut compter sur les doigts celles qui donnent une instruction pratique aux futures ménagères. Le travail ne risque donc pas de manquer aux gens d'initiative qui ne veulent pas cheminer toujours dans les vieilles ornières et qui rêvent une organisation plus complète de notre enseignement public.

Le second rapport, concernant le *placement des enfants* de langue allemande dans la Suisse française et réciproquement, a été présenté par M. F. Balmer, instituteur, à Thoune. Les délégués ont été d'accord avec le rapporteur pour désapprouver le placement des enfants avant la fin de leur scolarité, pour faire ressortir la haute importance de la connaissance de nos deux principales langues nationales et pour laisser le soin du placement des enfants à des organisations semblables au « Bureau de placement des paroisses seelandaises », qui seraient fondées dans toutes les régions du canton et à la prospérité desquelles le corps enseignant contribuerait d'une manière active.

Le rapport de gestion du Comité central pour l'exercice écoulé, publié dans le *Bulletin* d'avril, n'a donné lieu à aucune observation. Vite quelques renseignements à ce sujet : Outre les deux questions principales mentionnées ci-dessus, les sections avaient traité, dans le courant de l'année, d'autres objets de moindre importance. Ainsi la revision du *livret scolaire*, *l'enseignement de la gymnastique*, qui ne peut être donné que dans un nombre relativement restreint de localités, faute d'engins convenables et de halles (à quand les subventions de la Confédération, qui impose aux cantons l'enseignement militaire préparatoire ?), le *paiement mensuel* du traitement, etc.

D'entente avec la Société des maîtres des écoles moyennes, la Société cantonale a fait des démarches auprès des Commissions des écoles secondaires, leur demandant une *augmentation du traitement des maîtres*, démarches couronnées de succès dans bien des localités.

La *Caisse de remplacement* des instituteurs malades fonctionne depuis le commencement de l'année et rembourse aux familles des maîtres atteints de maladie le tiers des frais leur incombant de par la loi. Cette nouvelle institution sera certainement appelée à rendre de grands services. Les *non-réélections* ont toutes pu être évitées, grâce à l'intervention du Comité central, à la satisfaction des communes et des instituteurs menacés. Dans ce domaine encore, la Société cantonale montre l'influence d'une association bien organisée et réussit à atténuer ce que la réélection périodique a dans certains cas de trop inhumain. Le Comité central a agréé 24 demandes de *secours*, pour un montant total de 3165 fr. 70, en faveur d'instituteurs invalides ou de familles de collègues décédés. (Nous n'avons pas encore pu arriver à obtenir une loi sur les pensions de retraite et en faveur des veuves et orphelins.) La *Caisse de prêts*, « un vrai bienfait pour beaucoup d'instituteurs et leurs familles », a accordé 17 prêts, formant une

somme de 4920 fr. La Société compte 2355 membres, en augmentation de 121 depuis l'année dernière.

Le président remercie les Comités de sections, qui travaillent avec zèle et de concert avec le Comité central, siégeant à Thoune, pour la prospérité de l'association. Il constate, en outre, avec satisfaction que les rapports sont des meilleurs avec l'autorité supérieure ainsi qu'avec les collègues du Jura. Notre Société a surmonté une crise aiguë et en est sortie plus forte et plus confiante en l'excellence de son œuvre de solidarité. Il ajoute qu'une requête va être adressée incessamment au Conseil exécutif pour demander une *réorganisation des écoles normales*.

Les *comptes* accusent un total de recettes de 26 764 fr. 44 contre une somme de dépenses de 11 989 fr. 37. La fortune au 1^{er} avril est de 24 000 fr. L'assemblée a voté un subside de 200 fr. au fonds du corps enseignant de l'asile pour tuberculeux d'Heiligenschwendi et un autre de pareille valeur en faveur de la Caisse suisse de secours aux veuves et aux orphelins d'instituteurs.

Ces délégués ont refusé d'entrer en matière sur la question de fusion de la Société cantonale avec la section bernoise de la Société suisse des instituteurs ; ils ont de même décidé de faire abstraction de la publication de l'état des sociétaires.

Le *programme de travail* pour l'exercice 1901-1902 sera établi par le Comité central et soumis aux délibérations des sections dans le courant de l'été. En tête de ce programme figurera la revision des statuts.

En somme, séance calme et laborieuse (elle a duré cinq heures d'horloge, sans interruption, où l'on a beaucoup travaillé, comme d'habitude, et qui sera certainement féconde en heureux résultats.

Chaque année se confirme davantage en moi l'opinion que notre association répondait à un véritable besoin, et qu'après la suppression des synodes officiels, les sections de la Société cantonale les remplaceront tout naturellement, par la force même des choses, celles du Jura pouvant et devant s'intéresser comme du passé aux questions concernant spécialement la nouvelle partie du canton et la Suisse romande. M.

VAUD. — **Compte rendu du Département de l'Instruction publique.**

Ecoles primaires. Le compte rendu du Département de l'Instruction publique vient de paraître. Comme il n'est malheureusement pas adressé au corps enseignant primaire, nous en publions quelques fragments propres à intéresser les régents et régentes du canton de Vaud.

Les écoles primaires vaudoises sont au nombre de 1053, desservies par 524 instituteurs et 529 institutrices. Six régents et vingt-sept régentes ne sont pas pourvus du brevet de capacité. On compte 149 écoles enfantines ; 89 sont dirigées par des personnes n'ayant fait aucune étude préparatoire. Ce fait ne doit surprendre personne. Ce n'est pas avec un traitement de 300 à 400 francs que l'on parviendra à trouver des jeunes filles capables et bien préparées.

De nouvelles classes ont été ouvertes à Bex, Lausanne, Grandvaux, Morges, Bussigny, Renens, Vallorbes, Château-d'OEx, Montreux, Yverdon. Des régents ont remplacé des régentes aux Posses et à Cully. Les écoles primaires s'occupent de l'instruction de 40 990 enfants, les écoles privées de 2477 élèves.

Le corps enseignant primaire a perdu cinq de ses membres pendant le cours de l'année 1900, savoir : MM. Chevalley, Forel Emile, Huguët Eugène, Roy Félix et Auberson François. Quinze régents et vingt-six régentes ont quitté l'enseignement, soit pour prendre leur retraite, soit pour circonstances de famille ou raisons de santé.

Pendant le courant de l'année dernière, 49 régents et 52 régentes ont été nommés définitivement. Douze appels ont dû être adressés pour remplir des postes vacants pendant l'hiver.

Messieurs les adjoints ont fait 926 visites et inspections de classe pendant l'année. Les rapports présentés attirent l'attention sur les points suivants :

a) *Pour les autorités* : Trop de vacances ; — classes trop nombreuses ; — l'enseignement des catéchumènes prive trop souvent les classes d'une partie de leurs élèves pendant plus de trois heures ; — insuffisance du matériel ; — impossibilité d'un enseignement rationnel des travaux à l'aiguille dans la majorité du canton ; — etc., etc.

b) *Pour les membres du corps enseignant* : « L'inobservation des prescriptions légales et réglementaires, relatives aux punitions et à la prudence que les maîtres doivent observer dans leur langage en classe, nécessite de temps à autre l'intervention du Département. »

« Plus d'une fois, à l'occasion des conférences officielles, entre autres, le Département a fait rappeler d'une façon spéciale les articles du règlement qui traitent des devoirs du corps enseignant. Il est très regrettable que, jusqu'ici, on en ait si peu tenu compte.

Le rapport que nous résumons contient une page que nous tenons à signaler au complet. Non qu'elle présente des faits bien nouveaux ; à plus d'une reprise *l'Éducateur* a signalé cet état de choses, mais, sous la plume de M. le Chef du Département, elle acquiert une importance considérable :

« Il est nécessaire que les traitements du corps enseignant primaire soient revus et augmentés ; *il y va de la prospérité de nos écoles*. Comment veut-on, par exemple, qu'un père de famille ne se préoccupe que de sa classe quand il lui faut, par des travaux particuliers, parfaire un traitement *absolument insuffisant* pour lui permettre de nourrir et d'entretenir les siens ? Aussi enregistrons-nous avec plaisir toute manifestation en faveur d'un progrès à ce sujet. Un certain nombre de communes ont dépassé le traitement légal ; nous les en félicitons. »

« Si beaucoup d'instituteurs sont logés très convenablement, il y en a encore trop qui jouissent de logements réellement pitoyables ; quelques-uns de ces derniers, du reste, ont dû être abandonnés. En général, les logements en question laissent à désirer non seulement au point de vue de l'espace et des moyens de chauffage, mais aussi et surtout quant à l'hygiène et à l'état d'entretien. »

Nous recommandons spécialement ce dernier alinéa à la célèbre Commission des « rognures » qui a fait voter au Grand Conseil une diminution des subsides accordés aux communes pour constructions et réparations des maisons d'écoles sous prétexte de mettre un frein « au luxe » qui caractérisait ces bâtiments. Et le Département de l'Instruction publique constate qu'un grand nombre de logements d'instituteurs sont vraiment « pitoyables ! ». Pourquoi ne l'a-t-on pas dit pendant la discussion ?

Fréquentation : La mauvaise fréquentation de nos écoles est l'une des principales causes des déficits que l'on constate dans l'instruction d'un certain nombre de nos jeunes gens. Les dispenses d'été sont largement octroyées. Les congés sont accordés avec une trop grande facilité.

« Dans une commune, nous avons constaté 1113 heures de présence, soit, à 33 heures par semaine, 33 semaines et 4 jours d'école et 18 semaines et 2 jours de vacances et congés ; ailleurs, nous avons 1070 heures de présence, ailleurs encore, 950 heures, enfin, dans une quatrième classe, 856 heures de présence, soit 26 semaines d'écoles et 26 semaines de vacances et congés. »

Ces chiffres montrent combien la fréquentation laisse à désirer dans certaines localités.

Discipline, rôle des Commissions scolaires, devoirs du personnel enseignant : La discipline est, en général, satisfaisante. Le Département se plaint qu'un certain nombre de Commissions scolaires ne surveillent ni ne visitent les classes. D'autres cependant connaissent leurs devoirs et les accomplissent. Le rôle des

Commissions scolaires est des plus importants, à la condition que leurs membres agissent en amis éclairés de l'éducation populaire.

Le compte rendu est, ce nous semble, bien sévère pour le corps enseignant. Les critiques faites pourraient être plus claires et plus précises. Nous citons, *in extenso*, le paragraphe intitulé : Devoirs du corps enseignant.

« Le fait que divers articles du règlement ne sont pas observés par tous les membres du personnel enseignant, prouve surabondamment de quelle manière un certain nombre d'entre eux comprennent leur devoir et l'accomplissent. Les préparations qui doivent, à juste titre, préoccuper tout instituteur, font trop souvent défaut. (*Voir traitement.*) L'enseignement s'en ressent inmanquablement et les résultats laissent à désirer. Au reste, en fait de résultats, ceux-ci — nous pouvons l'affirmer — sont exactement en rapport avec le savoir-faire du maître, la conscience qu'il apporte dans son enseignement et la peine qu'il se donne à l'école et hors de l'école.

Il est juste de dire, à titre d'excuse pour quelques-uns, que — suivant le cas — une mauvaise fréquentation peut être une cause de découragement. Ajoutons également qu'une rétribution qui permettrait au maître de ne pas avoir à se préoccuper trop de ses moyens d'existence, serait certainement un élément de progrès à ce point de vue-là. » (*A suivre.*) E. S.

Société évangélique d'éducation. — Réunie à Lausanne le samedi 11 mai, cette Société avait à son ordre du jour un entretien biblique sur ces paroles : Est-ce la faveur des hommes, que je désire, ou celle de Dieu ? (Gal. I 10), et une étude de M. le pasteur D. Meylan sur *le rôle de la musique en éducation*.

Le premier sujet, introduit par M. P. Champrenaud avec beaucoup d'à propos et de largeur chrétienne, a donné lieu à un intéressant échange de vues. A relever ce précieux conseil que l'instituteur qui veut obéir à Dieu et à sa conscience doit le faire courageusement, mais sans chercher à provoquer la contradiction et la haine.

Le travail de M. le pasteur Meylan a été fort goûté de chacun. C'était une étude très complète d'un sujet nouveau à beaucoup d'égards. Aussi l'assemblée a-t-elle décidé l'impression et la publication de ce beau travail. Sans exagérer la valeur de la musique comme moyen d'éducation, M. Meylan a fait ressortir son heureuse influence sur les habitudes, sur le raisonnement, la mémoire et les sentiments. Le maître d'école doit en tirer le meilleur parti possible et l'associer aux autres moyens d'enseignement.

Il faudrait aussi relever cet art dans la famille où il est trop délaissé.

Faisons chanter des mélodies simples, populaires, à l'inspiration pure, noble et chrétienne.

La discussion qui a suivi n'a fait que confirmer les déclarations de M. Meylan. Quelqu'un a insisté, avec beaucoup de raison, sur l'importance qu'il y a à faire étudier avec soin les paroles d'un chant, avant l'exécution musicale.

On s'est demandé aussi quelle est l'influence de la musique sur le caractère. Vu l'heure avancée, il a fallu renoncer à discuter cette question, intéressante autant que complexe.

Le thé traditionnel, après la séance, a été, comme toujours, joyeux et animé. B. R.

District d'Echallens. — M. Lavanchy, instituteur à Essertines sur Yverdon depuis 24 années, a, dans la réunion familière qui a suivi la conférence du 9 mai, pris congé de ses collègues du district. La maladie oblige celui qui fut un champion vaillant entre tous de la cause du bien et de celle de l'instruction à prendre une retraite prématurée. M. Guidoux lui a dit, au nom de tous ses collègues, la peine que leur cause cette détermination, le regret qu'ils auront de ne plus entendre dans leurs réunions sa parole si persuasive, si sincère, si éloquente. Nous voulons croire pourtant qu'il nous fera part encore, et le plus

souvent possible, de ses précieux conseils. Les encouragements de ceux qui, comme M. Lavanchy, connaissent à fond l'œuvre de l'école avec ses déboires et ses joies, sont pour les instituteurs en activité de service un impérieux besoin.

E. B.

Grand Conseil. Depuis fort longtemps notre autorité législative n'a vu le dépôt d'un aussi grand nombre de motions se rapportant à l'instruction primaire. M. von der Aa vient de demander que la loi sur l'instruction primaire soit modifiée dans le sens que, lorsqu'il est établi que les absences sont imputables aux enfants seuls et ont lieu à l'insu des parents, l'amende soit remplacée par une punition infligée aux enfants. Cette motion a été renvoyée à une commission.

E. S.

Ecoles enfantines de Lausanne. — Ensuite de nombreuses inscriptions d'élèves qui ont eu lieu au Bureau de l'Inspectrice de ces écoles, quatre classes nouvelles ont dû être ouvertes ; en outre, une des maîtresses en fonctions a donné sa démission, il y avait ainsi cinq places à repourvoir. Mlles Herzen et Bourgeois, qui avaient été déclarées éligibles à la suite d'un examen subi par elles l'an dernier, ont été d'abord nommées par appel à deux des postes. Pour les trois autres, les autorités communales ont décidé qu'il y aurait un examen. Celui-ci a amené la nomination, par la Municipalité et la Commission scolaire réunies, de Mlles Despland, à Coppet ; Cusinay, à Vevey ; Rochat, à Lausanne.

Les écoles enfantines communales de Lausanne ont été créées en 1897 ; elles étaient à ce moment au nombre de dix. Depuis lors, le nombre des élèves s'est accru d'année en année et il a fallu installer de nouvelles classes. Avec celles qui viennent d'être créées, il y en aura maintenant vingt-neuf. L'augmentation a été rapide et montre que ces écoles, par leur organisation et leur enseignement, basé sur la méthode Frœbel, acquièrent de plus en plus la faveur du public. Toutes les maîtresses sont pourvues du brevet spécial ; trois d'entr'elles sont, en plus, porteurs du brevet primaire. L'ensemble de ce service est dirigé, sous le contrôle de l'autorité scolaire, par Mlle Soguel, inspectrice.

L. H.

BIBLIOGRAPHIE

Le perspecteur mécanique de Ch.-V. Ziegler (Genève, imprimerie Weber).

Petit opuscule renfermant la description d'un appareil destiné à donner avec la *perspective normale*, la reproduction des plans, cartes, dessins, ou l'image des objets qui nous entourent.

Cet instrument se recommande aux personnes qui s'occupent des arts graphiques.

L. et J. MAGNIN.

Le Troisième livre d'histoire, par H. Elzingre, Berne. — Schmid et Franke, éditeurs, mars 1901. M. Elzingre est un grand travailleur. Il a déjà publié bien quelques livres d'histoire et de géographie, et tous ont reçu un excellent accueil. Celui qu'il nous présente aujourd'hui, et qui est destiné aux écoles secondaires, normales et supérieures, n'est pas un simple exposé de faits — batailles et traités de paix, — c'est, au fond, une histoire de la civilisation suisse, des mœurs, des idées, des changements politiques, de leurs causes et de leurs conséquences ; et M. Elzingre, qui part du principe que les épisodes sont connus des élèves et qu'il suffit de les leur rappeler, s'attache à faire particulièrement ressortir les caractères d'une époque, bien propres à la mettre en évidence. Pour cela il a su grouper les différentes parties de notre histoire de façon à en former un tout bien complet et des divisions rigoureusement logiques. Son livre, qui va des Origines à la Réformation, et qui sera bientôt suivi d'un autre ouvrage allant de la Réformation au XX^{me} siècle, contient en outre des résumés chronologiques et de nombreuses illustrations fort bien faites.

G. AUBORT.

PARTIE PRATIQUE

SCIENCES NATURELLES

Deux fleurs des bois traitées au point de vue biologique.

L'ANCOLIE.

Le pétiole des feuilles inférieures et moyennes est sillonné, à la face de dessus, d'une rainure, et, à son point d'attache, il est sensiblement évasé, dispositions qui permettent à l'eau des pluies de descendre de la feuille jusqu'à la racine. Pour protéger le pollen contre l'humidité, les fleurs sont inclinées. Le calice devenant ainsi visible, il est coloré, comme la corolle, en bleu, en rose ou, rarement, en blanc. Il aide ainsi à attirer les insectes. Chaque pétale, il y en a cinq, forme un petit entonnoir dont l'ouverture est juste de la grandeur d'une tête de bourdon et dont le petit bout, recourbé au dedans, est rempli de miel. Quand le bourdon veut sucer le nectar, il se suspend, avec les jambes de devant, à l'un des pétales et se cramponne solidement à l'espèce de colonne formée par les étamines et les pistils. En volant d'une fleur à l'autre, il transporte le pollen et, comme les étamines sont mûres avant les pistils, c'est toujours d'une fleur plus jeune à une fleur plus âgée que ce transport peut s'opérer. Souvent on voit, à la place où le miel se trouve, un petit trou : ce sont les bourdons ou les abeilles dont la trompe est trop courte pour arriver par la voie naturelle jusqu'au nectar, qui ont ainsi percé la corolle pour voler le suc qu'elle renferme.

L'ASPÉRULE ODORANTE (hépatique étoilée).

Grâce aux feuilles mortes qui recouvrent, en automne, le sol des forêts, l'aspérule reste verte tout l'hiver, même s'il est rigoureux. Le terreau humide où elle croit lui permet, comme à la plupart des plantes des bois, de pousser des feuilles relativement grandes. Celles-ci sont groupées en verticilles et possèdent, ainsi que les fleurs, un parfum agréable qui fait utiliser cette plante pour fabriquer du vin parfumé (Maitrank). Beaucoup de ruminants, en revanche, n'aiment pas cette odeur et ne touchent pas la plante. Au moment de la floraison, ce parfum sert à attirer les insectes qui concourent à la pollinisation. Les anthères, au nombre de quatre, sont à l'entrée de la fleur, droit au-dessus du stigmate, de sorte que, dans les fleurs qui ne sont pas visitées, le pollen peut tomber sur le pistil et opérer la fructification dans la même fleur. Quand, au contraire, l'insecte vient prendre le miel, il frotte les anthères avec sa trompe qui se couvre de pollen d'un côté. En visitant une autre fleur, il répand du pollen sur le stigmate et assure ainsi la pollinisation. La dissémination des grains se fait par les bêtes de la forêt. Les fruits sont pourvus de piquants rudes et recourbés ; ils s'accrochent ainsi aux poils des animaux qui les transportent au loin.

Deux arbres fruitiers.

LE POMMIER.

Le pommier se trouve à l'état sauvage dans toute l'Europe et dans une grande partie de l'Asie. L'homme le connaissait déjà à l'époque préhistorique. Maintenant on en compte plus de six cents espèces. Les jeunes pousses, les jeunes feuilles et les fleurs sont soigneusement enfermées dans des bourgeons dont les écailles parcheminées les protègent du froid et de la sécheresse. Aussitôt que les bourgeons sont ouverts, les écailles, qui ne servent alors plus à rien, tombent. Les jeunes feuilles sont alors enroulées en spirales et pourvues d'une enveloppe feutrée afin de diminuer l'évaporation. Les fleurs s'ouvrent en même temps que les feuilles et se groupent en touffes épaisses. Les pétales sont blancs, lavés de rose. Un pommier chargé de fleurs apparaît tout à fait comme s'il était couvert de neige. Il se remarque de loin et attire une foule d'insectes qui viennent sucer

son miel et, en même temps, favoriser la pollinisation. Comme les stigmates sont mûrs avant les anthères, la fructification ne se fait pas sur la même fleur ; mais, les fleurs étant inclinées, le pollen peut tomber sur des fleurs différentes du même arbre. Les fruits sont colorés en rouge à leur partie extérieure pour attirer les oiseaux qui pourvoient à la dissémination des graines. Tant que celles-ci ne sont pas mûres, les fruits restent verts et ne se distinguent pas du feuillage. Ils ont aussi un goût acide et astringent. C'est à ces deux circonstances qu'ils doivent de n'être pas attaqués par les oiseaux avant la maturité.

LE NOYER.

Les diverses parties des jeunes feuilles sont pliées les unes sur les autres, afin d'offrir une moins grande surface aux rayons du soleil et d'éviter ainsi une évaporation trop intense. On rencontre deux espèces de fleurs sur le même pied : les fleurs mâles en chatons, les fleurs femelles isolées ou en groupes. Les chatons sont d'abord dressés, mais, aussitôt que le pollen est mûr, ils s'allongent, deviennent mous et s'inclinent en bas. Cette position est d'une grande importance pour la pollinisation. Par un temps calme et sec, le pollen, qui est analogue à la poussière, suinte tout doucement des anthères. S'il tombait sur le sol, il rencontrerait rarement un stigmate et serait perdu. Mais une disposition de la fleur inférieure du chaton empêche cette sorte de gaspillage. Le couvercle de cette fleur est recourbé en forme d'écuelle de sorte que le pollen peut s'y accumuler. Dès que le vent se met à souffler, le chaton se balance, le pollen se répand tout autour et peut ainsi arriver jusqu'aux stigmates. La noix est protégée avant sa maturité par une enveloppe charnue et amère qui la rend immangeable. Quand les graines sont aptes à germer, l'enveloppe éclate et bientôt les oiseaux, les geais, en particulier, s'emparent de la noix, la transportent au loin et contribuent ainsi à répandre la plante.

(D'après Schmeil.)

L. J.

RÉCITATION

Le nid.

Cruels enfants, qu'alliez-vous faire ? Quoi ! détruire ce nid charmant ! Mais vous n'avez donc point de mère ? Vous l'oubliez en ce moment.	Enfin, la merveille achevée, Dans le nid vous auriez pu voir Cinq jolis œufs, tendre couvée, Tout son tourment, tout son espoir.
Voyez, c'est un nid de fauvette, Fragile abri, moelleux berceau, Où la pauvre mère inquiète A déposé son doux fardeau.	Dès lors, plus de soir, plus d'aurore, Rien que son nid, rien que ses œufs ; La voilà, les pressant d'éclorre, Nuit et jour s'oubliant pour eux.
Petit chef-d'œuvre de tendresse, Savez-vous ce qu'il a coûté De temps, de soin, d'amour, d'adresse, Au faible oiseau qui l'a sculpté ?	Tandis que, sur l'arbre flexible, Bercé mollement dans les airs, Le mâle, veilleur invisible, Module ses plus doux concerts.
D'abord, voyageuse lointaine, Il a fallu glaner longtemps Brins de mousse et flocons de laine, Jouets des eaux, jouets des vents.	Ils sont éclos : la voilà mère ! Nouveau bonheur, nouveaux soucis ! Vienne à souffler la bise amère : Ils auront froid, pauvres petits !
Puis, ouvrière délicate, Du toit de ses jeunes amours, Tantôt du bec ou de la patte, Elever les frères contours.	Si la saison n'est pas heureuse, Ils auront faim, pauvres amours ! Et puis dans la nue orageuse, L'épervier qui plane toujours !



Oh! rien qu'en un nid de fauvette,
Quels trésors de joie et de pleurs,
De chants pour la voix du poète,
De pitié pour vos jeunes cœurs !

Et vous, enfants, qu'alliez-vous faire ?
Briser le plus doux des berceaux ?
Ah ! songez qu'ils ont une mère,
Comme vous aussi, ces oiseaux !

L. TOURNIER.

LECTURE

Les horreurs de la guerre.

(Accord du participe passé.)

Apprenant l'arrivée des Anglais, les habitants quittèrent le village en toute hâte. Cette fuite à travers les ténèbres, *rougies* à l'horizon par la réverbération des incendies, était navrante. Imprécations des hommes, gémissements des femmes, cris des enfants se pendant *éplorés* aux jupes de leurs mères, dont quelques-unes serraient contre leur sein un nouveau-né ; pêle-mêle *effaré* de paysans, de bétail, de *chariots*, se heurtant, s'encombrant dans ce *sauve-qui-peut* d'une terreur nocturne... c'était affreux ! Ces pauvres gens, laissant derrière eux leurs seules richesses, leurs greniers *remplis* de la dernière récolte, s'attendaient à ce qu'elles seraient *dévorées* par les flammes, ainsi que l'humble demeure où ils étaient *nés*. Ces désespoirs éclataient en sanglots, en plaintes douloureuses.

Les fugitifs arrivèrent près d'un hameau situé au bord de la Meuse : un amas de décombres *noircis*, quelques débris de charpentes brûlant encore... voilà tout ce qui restait du village. Qu'ils soient *maudits* les promoteurs des guerres !

(D'après Eugène Süe.)

F. MEYER.

Remarques du maître. Ce morceau a trait à la guerre de *Cent ans*, lutte qui dura plus d'un siècle entre la France et l'Angleterre (1336-1453). Les dérivés de *char* prennent deux *r*, sauf *chariot*. Ex. : *charrette*, *charrue*, *charron*, etc.

COMPOSITION

Gâte-jeu.

PLAN

Adrien joue quelquefois avec ses sœurs. — S'il gagne, il est de bonne humeur. — S'il perd, il se fâche. — Comment nomme-t-on ceux qui lui ressemblent ? — Que leur arrivera-t-il s'ils ne se corrigent ?

DÉVELOPPEMENT.

Adrien consent volontiers à partager les jeux favoris de ses sœurs, lorsqu'il vient passer ses grandes vacances à la maison. Mais presque toujours les plus belles parties sont gâtées par son mauvais caractère et la mauvaise humeur qu'il ressent si ce n'est pas lui qui gagne.

Aussi longtemps qu'il a l'avantage sur les autres et que tout marche au gré de ses désirs, il est le garçon le plus animé, le plus gai, le plus aimable que vous puissiez imaginer. Mais si, par malheur, on le contrarie, ou s'il perd, sa gaieté tombe subitement, son visage souriant devient sombre, il jette sa raquette avec colère et s'en va en murmurant entre ses dents : Je ne joue plus.

Je connais beaucoup d'enfants capricieux, volontaires, boudeurs, qui ressemblent à ce grand garçon. Ce sont des *trouble-fête*, des *gâte-jeu*.

Leurs camarades les montrent au doigt et les fuient du plus loin qu'ils les aperçoivent, et s'ils ne se corrigent de leur vilain défaut, il est à craindre que, plus tard, ils ne soient détestés de tout le monde.

(Imité de l'anglais.)

F. MEYER.

ARITHMÉTIQUE ÉLÉMENTAIRE

Le nombre 1.

a) INTUITION ET REPRÉSENTATION. — Le maître montre sur l'appareil à compter, à plusieurs reprises, quelques boules d'abord, puis une seule.

Combien y a-t-il de boules ici ? — Beaucoup. — Et là ? — Une. — Prenez

dans votre boîte de boutons (ou de jetons) un bouton. — Mettez dans votre main beaucoup de boutons.

Le maître sépare la première boule et la met à gauche dans l'angle de l'appareil. Combien de boules ? Mettez aussi un bouton sur le premier point de votre carton. Combien avez-vous pris de boutons ? — Fermez les yeux. Pensez au bouton que vous avez placé. Tracez en l'air le contour du bouton.

b) REPRÉSENTATION ÉCRITE. — Le maître présente un bouton à toute la classe. Faites en l'air avec l'index le tracé du contour de ce bouton. Comment est-il ? (Rond). — Venez (désigner un élève) dessiner au tableau noir le contour du bouton. — Le maître corrige le cercle. Il dessine ensuite un carré au tableau et, dans ce carré, un petit cercle qui touche les quatre côtés. — Dessinez tous sur votre ardoise un anneau dans un petit carré. Laissez une distance et dessinez encore un anneau. Le maître fait le travail le premier. Fermez les yeux. Faites un petit cercle en l'air avec l'index. Encore une fois.

c) APPLICATIONS : I. A des objets dans l'espace :

1. *La salle d'école et les objets qui s'y trouvent.* Nommez les objets qui ne se trouvent qu'une fois dans la salle. Les enfants disent : Il y a *une* armoire, un pupitre, un poêle, etc.

2. *Le corps humain.* Nommez les organes qui ne sont pas plus d'une fois en votre personne. (Nez, bouche, tête.)

3. *Maison et abords.* Nommez les objets qui ne sont qu'une fois dans votre maison — dans votre cour — au jardin — à l'étable.

4. *La localité :* église, maison d'école.

5. *La forêt, le champ :* ruisseau, chapelle, maison forestière.

6. *Le ciel :* soleil, lune.

II. A des objets ayant une durée (actions, phénomènes, qualités pris dans les domaines de 1 à 6).

Ce qui ne se fait qu'une fois dans la journée : Se lever, déjeuner, diner, souper. Le matin, midi, le soir. Le jour, la nuit. Le soleil se lève, se couche, etc.

D'après W. A. Lay.

U. B.

DEVIS

Plan d'études. — 1^{er} degré. 2^e année.

Un *devis* est un état détaillé de travaux à exécuter avec l'indication des dépenses à faire. C'est le compte fait d'avance du coût probable d'une construction ; c'est aussi la description sommaire des travaux nécessités par cette construction. Le devis a donc deux buts : 1^o Donner les grandes lignes de l'œuvre à entreprendre. 2^o Nous dire ce que celle-ci coûtera.

EXEMPLE :

Votre père désirant établir un jardin peut acheter, de son voisin, le terrain nécessaire à f. 220 l'a. Ce jardin sera situé au midi de la maison d'habitation et y attenant. Il aura la forme d'un carré de 18 m. de côté. De trois côtés il sera entouré par un mur en plots de ciment de 30 cm. d'épaisseur et d'une hauteur de 1,10 m. y compris les fondations. Sur le mur sera une clôture en fer forgé, comprenant filières en fer en U et barreaux ronds à 10 cm. les uns des autres, de 0,90 m. de hauteur. Mur crépi sur deux faces à f. 7 le m² ; balustrade, rendue posée à f. 8,50 le m. courant. Il sera ménagé au levant et au couchant des ouvertures pour deux portes de 1 m. de large. Les portes en fer reviennent à f. 22 pièce, y compris loquet, piliers et pose. La préparation du terrain (minage, nivelage) revient à f. 0,05 le ca. Établissez le devis.

QUESTIONNAIRE. — Qu'est-ce qu'un devis ? Pourquoi en établit-on ? Quel devis avons-nous établi ? Que nomme-t-on jardin ? Où place-t-on les jardins ? Pour-

quoi près des maisons ? Pourquoi au sud de préférence ? Pourquoi les ferme-t-on ? Pourquoi votre père prévoit-il la fermeture de trois côtés seulement ? Quels sont les côtés à fermer ? Quelle forme aura le jardin ? Qu'est-ce que c'est qu'un carré ? Comment le mesure-t-on ? Que vaut 1 m. ? 1 m² ? 1 ca. ? 1 a. ? Que coûte le m² de terrain ? (pré, champs, bois, vigne, place à bâtir). La valeur du terrain dont nous parlons est-elle au-dessus ou au-dessous de la moyenne ? Pourquoi ce terrain est-il si cher ? Qu'entend-on par minage ? nivelage ? Quels buts ont ces deux opérations ? — Le jardin créé suivant le devis sera-t-il terminé ? Que reste-t-il encore à faire ? (le diviser, le fumer, planter arbres, espaliers, arbustes et arbrisseaux ; semer légumes et fleurs, cultiver.

LEÇONS SE RATTACHANT A CE SUJET.

Géographie : Orientation, exposition (récapitulation).

Leçon de choses, rédaction : Le jardin.

Sciences naturelles : Composition du sol ; engrais.

Arithmétique : Calcul oral du devis ; — calcul écrit : chercher prix de revient du m² (f. 4,9858), de l'a. (f. 498,58). — Quel % du coût total représente la valeur du terrain ? (44 % environ.)

Géométrie : Division du jardin en figures diverses.

Dessin : Croquis cotés. Plan du jardin. Mur avec balustrade et porte.

Economie domestique : Provisions du ménage : Les légumes.

Ecriture : Suivant ta bourse, gouverne ta bouche.

L. et J. MAGNIN.

Devis pour la création d'un jardin.

Dépenses.

Art.			Francs.	Cent.
1	Achat du terrain 18 m. × 18 m. = 324 m, ou 3,24 a. à f. 220 l'a.		712	80
»	2 Préparation du terrain 324 m. à f. 0,05 le ca.		16	20
»	3 Mur 3 fois 18 m. = 54 m. à déduire pour portes 2 m. reste 52 m. × 1,10 m. = 57,20 m ² à f. 7 le m ² .		400	40
»	4 Balustrade 52 m. à f. 8,50		442	
»	5 2 portes rendues posées à f. 22 pièce		44	
TOTAL :			1615	40

GYMNASTIQUE

Gymnastique pour jeunes filles (suite).

Programme de 1^{re} année (7 à 8 ans). Rien de méthodique à cet âge. C'est par son côté « plaisir » que commence l'enseignement de la gymnastique avec nos fillettes et à petites doses, parce que le jeu même lasse les enfants et dégénère facilement en indiscipline. Il faudrait que cette petite leçon journalière et la récréation permettent de diviser avantageusement les séances d'école toujours trop longues pour nos petits quand il faut rester assis. Un délassement après chaque heure est bien nécessaire ; la santé, la tenue en classe et la discipline ne peuvent qu'en bénéficier.

La leçon de gymnastique en première année ne se compose donc que de jeux, d'exercices récréatifs qui n'en sont pas moins un travail pour la maîtresse si l'on exige une bonne exécution et qui font que d'emblée la leçon est un petit régal. Les enfants à cet âge ne présentent pas encore de déformation provenant de l'école et n'ont d'ailleurs ni la force ni la volonté d'exécuter des mouvements méthodiques, pas plus qu'ils ne peuvent être attentifs aux commandements. Même en admettant qu'on puisse obtenir un travail bien fait de tout ou partie des

élèves d'une classe, le valeur pédagogique de ces exercices sera nulle, étant mis en regard la somme considérable de temps et de peine qu'ils ont exigée et l'ennui qu'ils communiquent. Demeny dit: « Dans le jeune âge les mouvements de force doivent être absolument défendus. Les contractions trop énergiques arrêtent la croissance et ne doivent être pratiquées qu'à l'âge adulte. » Hâtons-nous d'ajouter que, sous une forme récréative, cette gymnastique du premier âge nous prépare de bonnes élèves en les initiant à l'ordre et à la discipline, en développant chez elles la légèreté, la grâce, la souplesse, le courage, l'amabilité, le sens de la mesure, la bonne tenue, en habituant leur esprit à saisir vivement des commandements qui seront déjà courts et précis.

Nous sommes partisan ici du principe de la concentration. A part des exceptions qui pourront être faites pour surprendre ou récompenser les élèves, telles qu'un jeu de leur choix, une promenade, etc., la leçon de gymnastique ne devra pas, en général, présenter un caractère trop détaché des autres enseignements; faisant partie d'un ensemble, elle sera plus profitable au point de vue du développement harmonique, plus intéressante et plus facile pour la maîtresse. L'imagination saura sûrement suppléer à un programme qu'il est bien difficile de détailler ici et saura utiliser d'une manière heureuse les jeux et les rondes que nous possédons déjà par les recueils de Mme de Portugall, M^{lles} Brès et Collin, M. Jaques-Dalcroze, etc.

La leçon de choses qui sert de base à l'enseignement des différentes branches donnera sûrement le sujet de nos petites leçons de gymnastique; il faut d'ailleurs si peu pour captiver et amuser nos jeunes enfants.

Nous voici au printemps: les mélodies sur le réveil de la nature abondent, elles serviront à la composition de nos petites leçons.

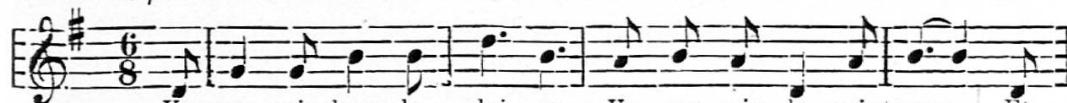
Les enfants apporteront des fleurs; on en parera celles qui seront placées au milieu des rondes. Avec les travaux du jardinier, nous reprendrons, au grand plaisir des élèves, le jeu populaire: « Savez-vous planter les choux? » et nous exigerons de l'ensemble et de la précision dans les gestes, si simples soient-ils. Parlons-nous du cabri et de la chèvre, ce sera l'occasion d'exercer les sauts; d'ailleurs avec le printemps, il sera bon de faire en plein air usage de la corde à sauter et d'arriver à ce que toutes nos fillettes sachent y jouer. Rappelons-nous la lessive du printemps, le chant « et la fontaine » (2^{me} cahier, M^{lles} Brès et Collin) nous donnera un joli jeu mimique.

Voici des mêmes auteurs un petit chant de saison dont les paroles feront un lien entre le leçon d'orthographe et celle de gymnastique.

Le Printemps.

Refrain.

M^{lles} BRÈS et COLLIN.



Ve - nez voir dans la plai - ne, Ve - nez voir le printemps Et

1^{er} couplet.



tout ce qu'il ra - mè - ne Pour fé - ter le beau temps. Voi - ci les



hi - ron - del - les Et tous les oi - se - lets, Et les feuil - les nou -



vel - les Des champs et des fo - rêts.

Refrain

II

Voici la fine herbe
Toute verte au réveil,
Et le lézard qui guette
Le rayon de soleil.

Refrain

III

Voici la moucheronne,
La fourmi, le grillon,
Et l'abeille mignonne
Et le gai papillon.

Refrain

IV

L'enfant va sous les branches
Cueillant à pleines mains
Ces fleurs roses et blanches
Tout le long des chemins.

Refrain

V

Oiseaux de toute sorte,
Insectes, fleurs des champs,
Tout cela, c'est l'escorte
Des beaux jours renaissants.

Venez voir dans la plaine,
Venez voir le printemps
Et tout ce qu'il ramène
Pour fêter le beau temps.

Au refrain les élèves se donnent toutes la main, forment un grand cercle et tournent en chantant. Pour chaque couplet, elles se groupent deux à deux et forment autant de petites rondes tournant gracieusement, pendant que quelques-unes désignées préalablement imitent le vol des oiseaux, d'autres encore cueillent des fleurs ou en auront peut-être dans la main. Pour peu que la salle soit gaie et les enfants propres, ce sera bien la fête du printemps.

Nous ne multiplierons pas davantage nos exemples; nous pensons avoir suffisamment démontré le principe de concentration appliqué à la gymnastique de 1^{re} et en partie de 2^{me} année.

Le chant sera beaucoup pratiqué, mais ne devra jamais être accompagné de mouvements violents trop prolongés tels que la course, le saut, etc.; au lieu de développer les poumons avec mesure, il ne ferait alors que produire trop d'essoufflement. Nous n'admettons également pas le chant avec des exercices de gymnastique proprement dite; l'enfant ne peut faire de profondes respirations en chantant et ne peut apporter son attention sur tant de travaux réunis. Pour la danse on choisira de préférence des mélodies populaires courtes ne demandant aucun effort de mémoire. Dans les jeux mimiques, on s'en tiendra à des gestes très simples mais justes. On sera évidemment plus exigeant qu'à l'école enfantine et le travail sera répété ou repris avec des alternatives jusqu'à bonne exécution.

La maîtresse de première année aura d'excellentes occasions par les jeux de développer le goût de la propreté; c'est une grande récompense que d'être mis au milieu de la ronde ou à la tête de la colonne; dans beaucoup de jeux le mouchoir de poche peut être demandé.

Les rondes populaires seront souvent reprises, à condition cependant que la maîtresse en corrige les phrases parfois mal rédigées et la direction fautive.

(A suivre).

J. B.

Le Traducteur, journal bimensuel, destiné à l'étude des langues allemande et française. Abonnement fr. 2 pour 6 mois. — Lectures saines, choisies dans tous les domaines de la littérature française et allemande, avec traductions exactes, évitant les ennuyeuses recherches dans les dictionnaires. — Numéros spécimens gratuits et franco sur demande par l'administration du *Traducteur*, à la Chaux-de-Fonds.

VAUD

Service de l'instruction publique.

ECOLES PRIMAIRES

PLACES AU CONCOURS

RÉGENTS. — **Aigle**, fr. 1900 pour toutes choses. 4 juin, à 6 heures. — **Chabrey**, fr. 1400. 31 mai, à 6 heures. — **Crassier-Borrex**, fr. 1400. 31 mai, à 6 heures. — **Fontanezier**, fr. 1400, 31 mai, à 6 heures. — **Les Clées**, fr. 1400. 31 mai, à 6 heures. — **Prévonloup**, fr. 1450. 31 mai, à 6 heures. — **Mutrux**, fr. 1400. 4 juin, à 6 heures.

RÉGENTES. — **Lausanne**, fr. 1600 à 2000, suivant années de services. 31 mai, à 6 heures. — **Crissier**, fr. 900. 31 mai, à 6 heures. — **Corsier**, classe intermédiaire mixte, fr. 1000. 4 juin, à 6 heures.

NOMINATIONS

RÉGENTS. — MM. Jaccard, Hermann, à Marnand; Thuillard, Louis, à Lutry; Pétermann, Jules, à Venness-sur-Lausanne; Conod, Henri, au Château (Ste-Croix); Dind, Emile, à Lucens; Thaler, Edouard, à Mézery; Læsser, Ernest, à Chavannes-sur-Moudon; Tesse, François, à Pampigny; Duboux, Eugène, à Grens et Signy; Böhy, Auguste, aux Planches (Montreux); Guignard, John, à Collonge (Montreux); Jaccard, Ulysse, à Onnens.

RÉGENTES. — Mlles Schopfer, Louisa, à Rolle; Pilet, Berthe, à Villars-Lussey; Clerc, Jeanne, à Collombier-sur-Morges; Egarter, Berthe, à Gollion; Griottier, Julia, à Gryon; Junod, Isabelle, à Ste-Croix; Nicole, Céline, à Ste-Croix; Maurel, Marie, à Cheseaux; Marendaz, Eugénie, à Yverdon; Besson, Marie, à Yverdon; Goy, Zélie, à Gingins; Crausaz, Suzanne, à Avenches; Lambelet, Marie, à Vevey; Perrier, Jeanne, à Bursins.

Maitresses d'école enfantine. — Mlles Herzen, Nérina, à Lausanne; Bourgeois, Emma, à Lausanne; Desplands, Marguerite, à Lausanne; Cusinay, Marguerite, à Lausanne; Rochat, Marguerite, à Lausanne; Campiche, Jenny, à Ste-Croix.

COLLÈGE CANTONAL

Les examens du Collège cantonal commenceront **jeudi 27 juin, à 7 h.**, pour les élèves de la première classe; **jeudi 4 juillet, à 7 h.**, pour les élèves qui désirent entrer dans les cinq premières classes du Collège; **samedi 6 juillet, à 7 h.**, pour les élèves qui désirent entrer dans la classe inférieure (VI^e); âge requis: 10 ans révolus au 31 décembre de l'année courante. Il ne sera accordé aucune dispense d'âge. Le programme des examens d'admission dans la VI^e classe sera envoyé par le directeur à toutes les personnes qui en feront la demande.

Le directeur recevra les inscriptions **jusqu'au samedi 29 juin**. Présenter l'extrait de naissance, le certificat de vaccination, un certificat d'études antérieures.

Il n'y aura pas d'examen à la rentrée de septembre, à moins d'une raison reconnue admissible par le directeur.

Les élèves étrangers au Collège cantonal qui désirent entrer au Gymnase classique peuvent subir avec les élèves réguliers les examens de sortie de 1^{re} (**jeudi 27 juin**); une finance de fr. 20 sera exigée.

Les élèves sortant des collèges communaux devront envoyer au directeur, avant le 1^{er} septembre, leurs certificats d'études pourvus du visa du département de l'instruction publique.

Ouverture de l'année scolaire 1901-1902, lundi 9 septembre, à 2 h. après midi.

COSSONAY. — Le poste de maître de sciences, à l'école secondaire de Cossonay est au concours. — Obligations légales. — Traitement, fr. 2500.

S'inscrire au Département de l'instruction publique et des cultes, service des cultes, avant le 20 juin 1901.



Les machines à coudre

“ SINGER ”

qui ont obtenu à l'Exposition de Paris 1901 le

GRAND PRIX

la plus haute récompense

se répartissent actuellement en plus de 900 différentes variétés
applicables à la famille ou à l'industrie

*Paielements par termes. — Escompte au comptant.
Garantie sur facture.*



COMPAGNIE “SINGER”

Seules maisons pour la Suisse romande :

GENÈVE, rue du Marché, 13.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Nyon, rue Neuve, 2.

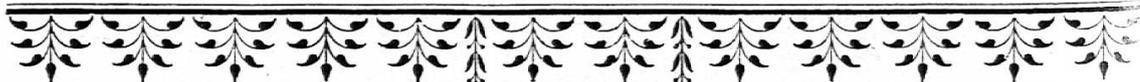
Vevey, rue du Lac, 15.

Montreux, vis-à-vis Hôtel suisse.

Martigny, maison de la Poste.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.

Bienne, Kanalgasse, 8.



LIBRAIRIE LAPIE

5, Rue de la Louve, 5.

Belles occasions.

Dictionnaire des mots et des choses, par Larive et Fleury. 3 volumes
reliés, édition 1900. (108) 50 —

4 tableaux champignons, 75 × 55, avec texte. (8) 2 40

Catalogue gratuit.

COSMOS

Bicyclettes garanties depuis fr. 250.
Echanges, locations, réparations.
Bicyclettes usagées depuis 50 fr.

Succursale de Lausanne, place Chauderon, 1

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Terreaux, 4, LAUSANNE — R. de l'Hôpital, 22, NEUCHÂTEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix,
du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS
ET SUR MESURE

de Frs. 30 à Frs. 100  pour Dames et Messieurs

J. Rathgeb-Moulin Rue de Bourg, 20
LAUSANNE

GILETS DE CHASSE — CALEÇONS — CHEMISES

Draperie et Nouveautés pour Robes

 *Trousseaux complets* 

MANUFACTURE GÉNÉRALE

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Guitares
depuis 10 francs.

Mandolines
depuis 16 francs.

Zithers
en tous genres.

VIOLONS, etc., anciens et modernes.

INSTRUMENTS A VENT EN CUIVRE ET EN BOIS

de qualité supérieure garantie

 à des prix défiant toute concurrence. 

ECHANGE - LOCATION - ACHAT

Instrument d'occasion à très bon marché.

ACCESSOIRES EN TOUS GENRES

CORDES HARMONIQUES DE QUALITÉ EXTRA

Immense choix de musique. — Abonnements.

Réparations exécutées très soigneusement à des prix modérés
dans nos propres ateliers.

SPÉCIALITÉ : ACCORDÉONS ET HARMONICAS A BOUCHE

FŒTISCH FRÈRES

Maison de confiance fondée en 1804. Grande renommée et nombreuses références.

LAUSANNE

Rue de Bourg, 35 • 35, Rue de Bourg.

Succursale à VEVEY

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XXXVII^{me} ANNÉE — N° 22.

LAUSANNE — 1^{er} juin 1901.



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RŒUDIS ·)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD, maître à l'École d'application annexée aux écoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, adjoint, La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

NEUCHÂTEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Belfaux.

VALAIS : **U. Gaillard**, inst., St-Barthélemy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur, Chalet-à-Gobet.



PRIX
de
l'abonnement :

Suisse,
5 fr.

Etranger,
fr. 7,50.

On peut
s'abonner et
remettre
les annonces :

Librairie PAYOT & Co
Lausanne.

R. LUGEON 1898

Tout ouvrage dont L'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces : 30 centimes la ligne.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		Valais.	
MM. Baatar , Lucien, prof.,	Genève.	M. Blanchut , F., inst.,	Collonges.
Rosier , William, prof.,	Genève.	Vaud.	
Grosгурin , L., inst.,	Genève.	MM. Cloux , F.,	Essertines.
Pesson , Ch., inst.	Genève.	Dériaz , J.,	Dizy.
Jura Bernois.		Cornamusaz , F.,	Trey.
MM. Chatelain , G., inspect.,	Porrentruy.	Rochat , P.,	Yverdon.
Mercerat , E., inst.	Sonvillier.	Jayet , L.,	Lausanne.
Duvoisin , H., direct.,	Delémont.	Visinand , L.,	Lausanne.
Schaller , G., direct.,	Porrentruy.	Faillettaz , G.,	Gimel.
Gylam , A., inspecteur.	Corgémont.	Briod , E.,	Fey.
Baumgartner , A., inst.,	Bienne.	Martin , H.,	Lausanne.
Neuchâtel.		Magnin , J.,	Préverenges.
MM. Thiébaud , A., inst.,	Locle.	Suisse allemande.	
Grandjean , A., inst.,	Locle.	M. Fritschi , Fr., président	
Brandt , W., inst.,	Neuchâtel.	du <i>Schweiz. Lehrerverein</i> ,	Zurich.
Fribourg.			
M. Genoud , Léon, directeur,	Fribourg.		

Tessin : M. Nizzola.

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. Ruchet , Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.	MM. Perrin , Marius, adjoint, trésorier, Lausanne.
Gagnaux , L., ancien syndic, président effectif, Lausanne.	Sonnay , adjoint, secrétaire, Lausanne.
Burdet , L., instituteur, vice-président, Lutry.	

“ LA SUISSE ”

Société d'assurances sur la vie.

FONDÉE EN 1838

Siège social: Lausanne, Rue du Midi, 2

Assurances sur la vie d'après toutes les combinaisons. Rentes viagères. Assurance sur la vie combinée avec l'assurance contre les accidents. En vertu de cette combinaison, l'assuré qui renonce à participer aux bénéfices de « La Suisse » reçoit *sans augmentation de primes* une police individuelle d'assurances contre les accidents auprès de la compagnie « Le Soleil » Sécurité générale.

Assurance combinée à effets multiples.

Cette combinaison *toute nouvelle* garantit à l'assuré un capital payable à son décès s'il survient avant un certain âge fixé dans la police, et s'il atteint cet âge la faculté d'opter entre différentes alternatives prévues dans le contrat et combinées l'une avec l'autre : conserver une assurance au décès, toucher une certaine somme au comptant ou être mis au bénéfice d'une rente viagère. Cette combinaison a le grand avantage de permettre à l'assuré d'attendre l'échéance de son contrat pour se déterminer, à ce moment, sur la façon dont il entend retirer le bénéfice de ses économies.

Pour renseignements, prospectus, etc, s'adresser au siège social à Lausanne, rue du Midi, 2, ou à MM. les agents dans toutes les localités importantes.

Librairie Payot & C^{ie}, Lausanne.

En souscription

L'Allemagne contemporaine illustrée.

L'Allemagne contemporaine illustrée comprendra 26 fascicules grand in-4°. Le premier fascicule sera mis en vente le 25 mai; les suivants paraîtront à raison de trois par mois jusqu'en septembre et de quatre par mois à partir d'octobre. L'ouvrage sera terminé fin décembre 1901. Il y aura une carte en couleurs tous les trois fascicules. Les fascicules accompagnés d'une carte en couleurs n'auront que 8 pages. Tous les autres en auront 12.

Prix de chaque fascicule: 60 cent.

Prix de la souscription:

13 fr. 50 en fascicules, séries ou volume broché.

18 fr. 50 en un volume, relié demi-chagrin.

Au 1^{er} novembre 1901 le prix de l'ouvrage sera porté à 15 fr. broché; 20 fr. relié demi-chagrin.

S'inscrire sans retard à la librairie Payot & C^o Lausanne.

Code civil suisse. Avant-projet du Département fédéral de justice et police.
Un volume in-8°. 2 fr. —

A L'INDUSTRIE SUISSE

Téléphone 305

4, Grand Pont 4, LAUSANNE

Téléphone 305

Les plus vastes magasins de confections pour hommes

Propriétaire **JEAN STORRER**

lequel avise son estimée clientèle, ainsi que les lecteurs de cette annonce, que le choix pour la saison d'été est au complet. — Favorisez l'industrie du pays. — Beau choix de draperie pour vêtements sur mesure.

Aux Chimistes. On offre 42 volumes neufs de l'**Encyclopédie Frémy**. 450 francs au lieu de 800.

S'adresser au journal.

Photographie. **SUPERBE KODAK**, neuf, (300 francs), au prix de 160.

S'adresser à la gérance du journal, sous chiffre 18, M. P.

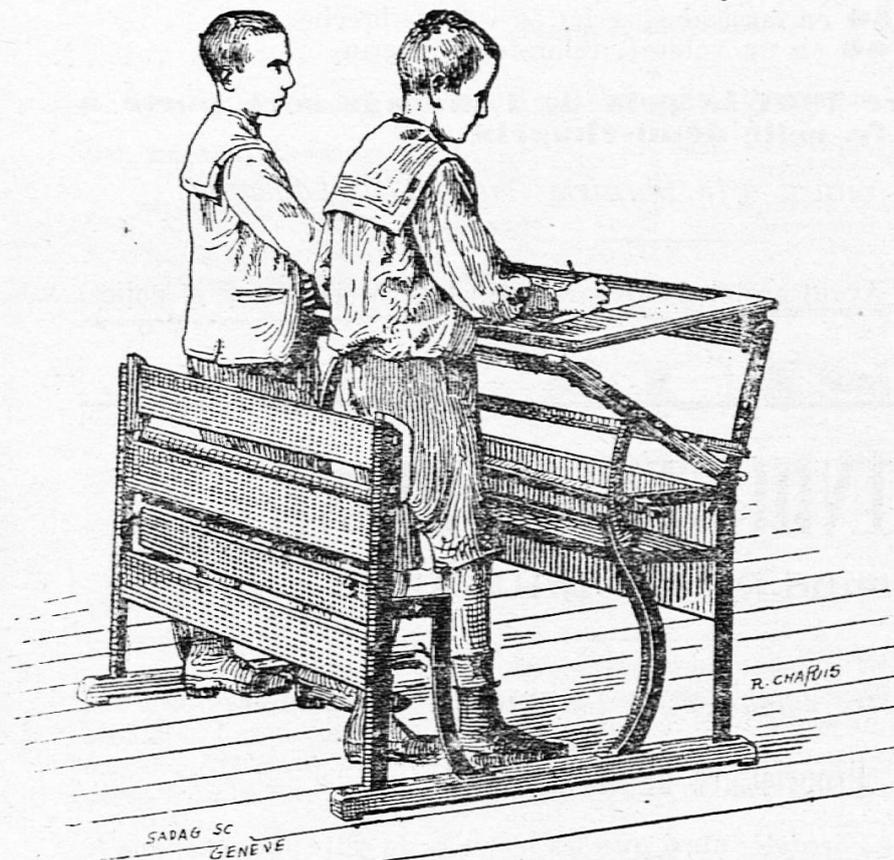
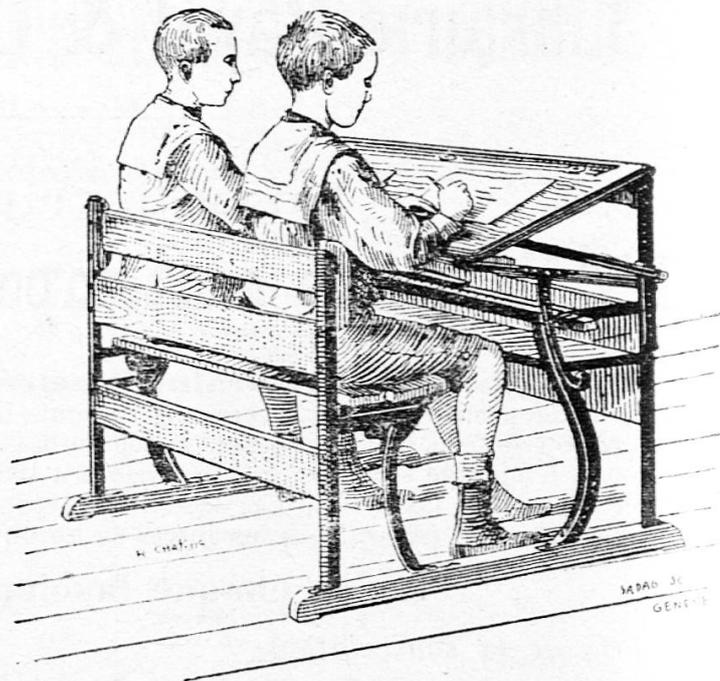
PUPIRES HYGIENIQUES

A. MAUCHAIN

GENÈVE

Place Métropole.

Brevet + 3925 — Modèle déposé



Grandeur de la tablette : 125 × 50.

Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

Fournisseur de la Nouvelle Ecole Normale de Lausanne.

Ce pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :

1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;
2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver une attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc et des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les inconvénients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel ;
3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

Pupitre officiel DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout

S'adapte à toutes les tailles.

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc
47 fr. 50

Même modèle avec chaises
47 fr 50

Attestations et prospectus
à disposition.



1883. Vienne. — Médaille de mérite.

1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.

1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.

1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.

1893. Expos. Internationale du Havre. — Médaille d'or.

1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.

1896. Exp. Nationale Genève — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.

1900. Exp. Universelle, Paris. — Médaille d'or.

La plus haute récompense accordée au mobilier scolaire.

